

# Ethnicité et délinquance des jeunes en France: une question politique à la lumière des résultats d'une enquête auto-déclarée

par Sebastian ROCHÉ\*

## Résumé

Il y a un besoin de connaître la délinquance des jeunes d'origine étrangère en France car le débat politique ne peut se priver des chiffres et notions indispensables. Une enquête de délinquance auto-déclarée menée en 1999 chez les 13-19 ans à partir des établissements scolaires de 30 communes de 2 grandes agglomérations françaises vérifie que: 68% des délits peu graves sont commis par des adolescents dont un parent ou les deux sont nés en France; 32% des actes peu graves sont commis par des personnes dont les deux parents sont nés hors de France. Pour les actes graves, les adolescents dont un ou deux parents sont nés en France ne commettent plus que 54% de ces délits, et les jeunes dont les deux parents sont nés hors de France pèsent 46% du total, et les adolescents d'origine maghrébine 30%. Les jeunes d'origine étrangère ne sont pas l'objet d'un contrôle policier plus fort dès lors qu'on contrôle le nombre de délits commis. Les facteurs de la surdélinquance des jeunes d'origine étrangère sont liés aux origines socio-économiques, aux difficultés scolaires, à la supervision des parents et à une perception négative de l'autorité policière. La taille de la fratrie n'est pas en cause, mais le nombre de pairs ayant eu affaire à la police joue un rôle significatif.

## Summary

As the political debate is focused on street crime and the contribution of young people with foreign origins, France lacks the basic data to discuss this question. A representative self reported delinquency survey conducted in 1999 among 13-19 years old (from 30 municipalities belonging to 2 large metropolitan areas) has been carried out. It displays that 68% of minor crimes are committed by young people with one or two parents born in France and 32% by those with 2 parents born out of France. The figures become respectively 54 and 46% for serious acts of delinquency (with 30% for the young people with Northern African origins). The young people with foreign origins are not suffering racial profiling if the number of crime is taken into account. The factors that predict "over delinquency" are: socio-economic status, school failure, parental monitoring and a negative perception of the police. The number of sibling is not at stake, but the number of peers in contact with the police is a significative factor.

Nous avons besoin de connaître et de reconnaître la délinquance des jeunes d'origine étrangère en France. Un débat ne peut se priver à la fois des chiffres et des notions indispensables. L'obsession de la négation des origines ethniques ne saurait nous guider pour sortir de l'impasse. Comment aborder sereinement cette question sans avoir d'indications précises sur cette délinquance? Et comment le faire en ayant l'obsession de ne pas nommer? Lorsqu'on parle des jeunes d'origine maghrébine, c'est à peine si on ose formuler les choses: on préfère dire «les jeunes» tout court ou «les jeunes des quartiers» ou encore «de la cité».

\* Chercheur au CNRS (Cerat, Université de Grenoble)

Les craintes de stigmatisation sont tout à fait légitimes. Mais, il faut bien se rendre à l'évidence: ce n'est pas l'absence de chiffres précis sur la délinquance de ces jeunes qui a empêché leur flétrissure jusqu'à présent. Au contraire: les histoires circulent alimentées ou non par la réalité. L'opinion publique n'attend pas les chiffres pour se faire une idée. Je dirais même plus: les rancunes se fortifient dans une partie de la population du fait de la négation des réalités vécues par le discours «politiquement correct». Une large partie de la population concernée attend la reconnaissance de la réalité quotidienne qu'elle vit, et non pas une mise au pilori des jeunes d'origine étrangère. L'écrivain Thierry Jonquet, auteur d'un ouvrage intitulé *Jours tranquilles à Belleville* (1999), a très bien témoigné de l'hostilité qu'il a rencontrée de la part des «intellectuels de gauche» en abordant le thème de la sécurité. Dans son quartier, en revanche, il lui a souvent été dit «Enfin quelqu'un qui accepte de parler crûment et de dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas» ou «je suis tout à fait d'accord avec toi, mais je ne sais pas si je le dirais en public» (1). Sans doute est-ce plus aisé pour un écrivain que pour un sociologue: le premier peut légitimement revendiquer sa subjectivité.

David Lepoutre, fin observateur des banlieues, avait écrit que la «race» n'est pas une notion, mais un repère à vocation pratique, une «catégorie historiquement, socialement et culturellement construite. Elle traduit même sans doute une expérience essentielle du monde social, et elle entre en jeu dans la construction de l'identité des groupes et des personnes». Il ajoute que la position de négation de la réalité par l'école est «en grand décalage avec le vécu quotidien des adolescents. Elle constitue une sorte de duperie ou de mensonge»(2). Il doit falloir beaucoup de bonne conscience antiraciste pour arriver à ne pas voir une telle évidence. Mais, il me semble préférable, pour n'entretenir aucune ambiguïté, de parler d'origine ethnique. Ici, le mot ethnique ne renvoie à aucune particularité raciale au sens biologique, à aucune nature. L'exploration du génome humain a été l'occasion de rappeler qu'il y a souvent plus de différence génétique entre deux individus de la même «race» qu'entre deux sujets de «races» différentes. La notion d'ethnicité désigne une histoire collective, économique et politique, d'un groupe d'hommes et de femmes, ainsi que celle de leurs enfants. Nous parlerons des jeunes d'origine étrangère, d'origine maghrébine pour bien indiquer qu'il y a intersection possible entre identification à un groupe d'appartenance et une citoyenneté: l'une n'exclut ni n'implique l'autre.

Poser la question publiquement, tel est bien l'enjeu. Aborder la spécificité du comportement délictueux des jeunes d'origine étrangère, de leur part dans la délinquance, est une tâche très délicate en France. Il est plus sage de prendre une position idéologique qui consiste à ne pas voir l'existence de groupes qui partagent la même origine, ou bien à se réfugier dans l'accusation radicale, ou encore de se borner à faire de ces jeunes de parfaites victimes. Au moins, dans ces cas de figure, on aura des «partisans», on fera partie d'un clan qui partage les mêmes convictions. Les chiffres risquent de ne satisfaire aucun camp: ils ne seront ni assez caricaturaux sur la violence de ces jeunes, ni tels qu'on puisse négliger leurs comportements.

Il est indispensable de bien distinguer l'état des lieux des solutions préconisées, des options morales. Évoquer la délinquance des enfants d'origine étrangère ne revient pas à faire acte de racisme. Essayer de décrire la délinquance est une chose, dire ce qu'on veut faire pour empêcher les délinquants d'agir est autre chose. On peut arriver aux mêmes conclusions à partir de prémisses différentes, ou, au contraire, arriver à des conclusions radicalement opposées à partir du même point. N'est-ce pas le constat d'une délinquance en augmentation qui alimente l'idée qu'il faut plus de prévention chez les uns, et plus de répression chez les autres?

Je crois que nous avons besoin de descriptions. Il doit être possible de présenter des informations sans souffrir de procès d'intention quant aux réponses «implicites» qu'impliqueraient les chiffres. Nous présentons ci-après les résultats d'une enquête de délinquance auto-déclarée sur les jeunes de 13-19 ans réalisée en 1999. Nous avons construit un échantillon par tirage aléatoire sur liste de 2288 jeunes rattachés à 101 établissements scolaires, soit réalisant une scolarité normale, soit en difficulté et dans des dispositifs spécialisés dans lequel reviennent certains jeunes déscolarisés (les «cippa» ou centres d'insertion professionnelle par alternance). Cet échantillon porte sur deux agglomérations françaises, Grenoble et Saint-Étienne, soit au total 30 communes (2 communes centres, les communes urbaines de la première couronne et celles rurales de la deuxième couronne). Le questionnaire utilisé reprend la plupart des questions conçues pour mesurer la prévalence des délits présentes dans le protocole utilisé en Europe par Josine Junger-Tas et alii (1994).

## **1 — Les innommables ou la «position d'ignorance»**

On parle énormément d'eux et on ne sait pas les nommer. Ce sont les jeunes «issus de l'immigration», les jeunes de la cité, voire les «sauvageons». On murmure maghrébins, le mot arabe ayant été volé par l'extrême droite ou réservé aux adolescents d'origine nord africaine pour parler d'eux-mêmes. Le fait que les personnes soient venues d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie, du Maghreb, explique qu'on les regroupe sous le terme de Maghrébins. Ils constituent, par leur nombre, la plus importante immigration en France, devant les personnes issues de la péninsule Ibérique. Certains empruntent la notion de minorité aux États-Unis et à l'Angleterre. Le mot «race» couramment employé dans ces pays a une autre connotation chez nous, celle de communauté biologique. On lui préfère, en général, celle d'ethnicité.

Michèle Tibalat a utilisé le terme de «Français de souche» pour distinguer les jeunes dont les ascendants directs étaient nés en France et ceux qui ne l'étaient pas. Ceci a alimenté une polémique, limitée à un arrondissement estudiantin de Paris il est vrai, mais qui n'en est pas moins significative. Elle a essayé de dépasser la description purement technique d'une partie importante de la jeunesse de France et a rencontré l'opposition de ceux qui pensent inutile, voire dangereux, de raisonner avec d'autres catégories que celles de l'État Nation et

de son cadre juridique. Ils souhaitent s'en tenir à la nationalité: il y a les Français et puis ceux qui ne le sont pas. Un point c'est tout. Les arguments avancés font peine à entendre: «les producteurs de données statistiques, en l'occurrence l'Insee, ont été amené à accorder une visibilité particulière à la question de l'intégration des populations immigrées» (3). Certes. Mais, n'est-ce pas le rôle de cette organisation que de décrire la population? Fallait-il faire comme si aucune immigration n'avait eu lieu? Le critère n'aurait «aucun fondement juridique et appartient au discours profane» (4). Depuis quand les sociologues ont-ils pour devoir de ne travailler que sur les catégories du droit? Et d'ignorer les clivages sociaux, politiques ou ethniques?

La «position d'ignorance» est difficile à tenir dans un monde fait de flux migratoires (historiquement datés) et marqué par la mondialisation et la construction de l'Union Européenne. La citoyenneté politique a un sens, mais l'appartenance à des entités plus larges (l'Europe) ou plus petites (régions, villes, communautés ethniques) ou transfrontalières (communautés de croyance) en a également un. Il n'y a pas d'emboîtement parfait de l'État, d'une nation uniforme, d'une religion, etc... Il y a une mosaïque à l'intérieur des pays. On peut légitimement vouloir se documenter sur la manière dont les migrations affectent le pays d'accueil, dont les populations issues de ces déplacements trouvent leur place dans un pays ou une ville. Les positions politiques méritent d'être étayées par des preuves à moins de n'être que pure idéologie. On ne peut accepter l'excommunication pour avoir tenté de vérifier scientifiquement une hypothèse. En revanche, si elle se trouve invalidée par les faits, on doit accepter d'y renoncer.

La production officielle de statistiques, traduisant la vision nationale, a longtemps évité le problème par la négation pure et simple de la prise en compte des origines ethniques, et, pour beaucoup de sources, continue à le faire. Tout se passe comme si on voulait conserver l'unité de façade de l'État en se voilant les yeux. Mais, le fait de ne pas voir a-t-il pour effet de changer la réalité? Marcher les yeux bandés au bord du précipice évite peut-être la peur du gouffre, mais ne change pas sa matérialité. Le sociologue Shumuel Trigano a écrit que «Les républicanistes propagent un sentiment de malaise dans la conscience collective. Ils développent un syndrome typique de la peur archaïque de la désintégration du moi». Belle formule. La position d'ignorance traduit une peur que la France s'adapte à un monde nouveau et craignent ses adaptes qu'elle soit incapable d'y survivre: la France doit être ce qu'elle a été ou ne sera plus. Pourtant, plusieurs populations se sont toujours côtoyées dans l'hexagone, comme l'a montré Eugen Weber, et la diversité n'a pas été effacée par le centralisme de notre histoire: de l'Alsace à la Bretagne en passant par la Corse ou le Pays Basque. Et, le désir de racine, est aujourd'hui renforcé par la mondialisation. Ignorer conduit à favoriser une logique d'exclusion. «La reconnaissance des identités et des appartenances dans la citoyenneté ne doit pas correspondre à un déficit de démocratie» (5).

Finalement, ceux qui demandent une meilleure prise en considération des personnes d'origine étrangère rassemblent des camps opposés: d'un côté les

accusateurs des «immigrés» (ils y incluent leurs descendants) qui veulent les ostraciser, et, de l'autre, les partisans de la «discrimination positive», c'est-à-dire d'une action plus forte et volontaire du gouvernement pour aider ces populations qui font l'objet de rejets. Ainsi, Patrick Simon notait qu'on ne peut lutter contre la discrimination parce que le repérage est illégal: on ne peut «lutter contre un phénomène qui concerne des populations proprement innombrables». Cette proximité entre racistes et antiracistes pousse certains à ne vouloir à aucun prix qu'on utilise des mesures de l'origine, qu'on dessine statistiquement des communautés ethniques. Mais, une cause, juste ou injuste, bonne ou mauvaise, ne constitue pas un critère de légitimité scientifique. Il faut pouvoir montrer empiriquement que les catégories, et notamment l'origine ethnique, est discriminante pour expliquer des comportements.

## **2 — Le moment d'en parler est-il venu?**

La question dite «de l'immigration», telle qu'on l'entend généralement, n'est, en réalité, pas une question de flux migratoires. La place qu'occupent les fils et filles des immigrés dans la société française est débattue aujourd'hui. Il s'agit de l'intégration de jeunes qui sont dans leur large majorité nés en France et sont décidés à y rester et à y vivre (6). La population d'origine maghrébine a une existence palpable: d'une part du fait de sa concentration dans certains quartiers des villes, d'autre part avec l'affirmation d'une musique, de ses moyens de communication (notamment des radios), d'une religion – la deuxième de France, dit-on – dans l'espace public (7) et maintenant des stars (un champion de boxe, des comédiens, etc...). Il faudrait même se demander si elle ne forme pas une communauté, mais cela sort de notre propos immédiat.

Le moment est maintenant plus favorable qu'il y a quelques années pour aborder la délinquance. Le Front National, éclaté en deux et recueillant moins de suffrages, est nettement moins présent sur la scène politique, en tout cas moins influent. Il a de plus perdu l'essentiel de son assise locale. Une partie de la droite modérée, Alain Juppé en tête, défend maintenant que la France a besoin d'une immigration: la reprise économique aidant, le fait de faire appel à de la main d'œuvre étrangère est à nouveau évoqué. De plus, l'Islam intégriste n'apparaît plus en position d'expansion, mais plutôt de déclin. En France, Gilles Képel situe l'apogée des mouvements violents en 1995-1996 avec les actions terroristes du GIA, suivi d'un déclin lié au délabrement de l'islam algérien (8): les musulmans occidentaux craindraient de s'y voir associé, et stigmatisés. Or, il y a fort à parier que la perception de l'Islam comme une menace en France est, en partie, lié à la conjoncture internationale.

Enfin, des mutations profondes interviennent dans la manière dont le gouvernement regarde la différence, qu'il s'agisse des territoires (dont la Corse), des femmes (avec la parité) ou des groupes minoritaires. Il ne s'agit plus autant de nier les différences au nom de l'égalité formelle, mais de tenter, toujours au nom de l'égalité, de les prendre en considération: les hommes, les femmes, les

lieux ont des particularités, et, pour assurer l'égalité de tous, l'État doit permettre leur reconnaissance.

Parler d'origines ethniques, c'est vouloir s'intéresser à la manière dont les jeunes vivent cette identité, à la façon dont les conflits et les haines s'organisent. Il n'y a pas que des conflits politiques ou syndicaux. Dans la France d'aujourd'hui, comme d'hier, l'identité collective pèse son poids. Comme les plus nombreux sont les jeunes d'origine maghrébine, et que le débat actuel porte sur l'intégration et la discrimination, c'est d'eux que nous allons parler maintenant.

### 3 — Les délits en chiffres

D'un point de vue politique, au sens du débat dans la cité, il me semble important de pouvoir décrire ces réalités délinquantes, et ce indépendamment des explications sociologiques. La question politique de la délinquance se pose au plan local, dans la vie, sans qu'on puisse «contrôler les facteurs» comme le fait le statisticien sur son ordinateur. La position d'aveuglement ethnique (*to be color blind*) de responsables politiques ou d'intellectuels a pour effet d'alimenter le ressentiment de ceux qui sont confrontés à la délinquance d'origine étrangère.

Le risque est grand de voir surgir des accusations à l'encontre d'une prise en compte des origines ethniques. Mais, il y a là un débat franco-français. Dans les autres grands pays étrangers, il est devenu banal de s'interroger sur la délinquance de toutes les parties du corps social (9). Et, comme la criminologie est essentiellement non française, il serait un peu décalé de supposer qu'elle puisse être ethnicisée en France.

On sait que les personnes de nationalité étrangère sont sur représentées dans les prisons européennes. Mais, ici, il ne s'agit pas elles. On sait, par l'enquête sur la population des mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse, que «43% des jeunes sont d'origine étrangère» (10): ceci est énorme. Mais, il est toujours possible d'y voir un reflet de l'acharnement pénal contre les minorités ethniques. Le sujet, en France, peut donc être utilement abordé avec les enquêtes de délinquance auto-déclarée. On ne pourra pas soupçonner les répondants de racisme: ce sont eux qui choisissent, volontairement et anonymement, de décrire par le menu leur délinquance. On ne saurait donc confondre la délinquance ainsi décrite avec celle des statistiques de police et de gendarmerie. Il ne s'agit pas d'une source qui laisserait transparaître des interpellations réalisées en fonction de la tête du client. Si l'on peut faire grief aux policiers ou gendarmes de poursuivre plus souvent les jeunes d'origine étrangère, et donc de tordre le profil des auteurs de délits dans leurs chiffres, on ne pourra retenir cette objection en utilisant notre sondage.

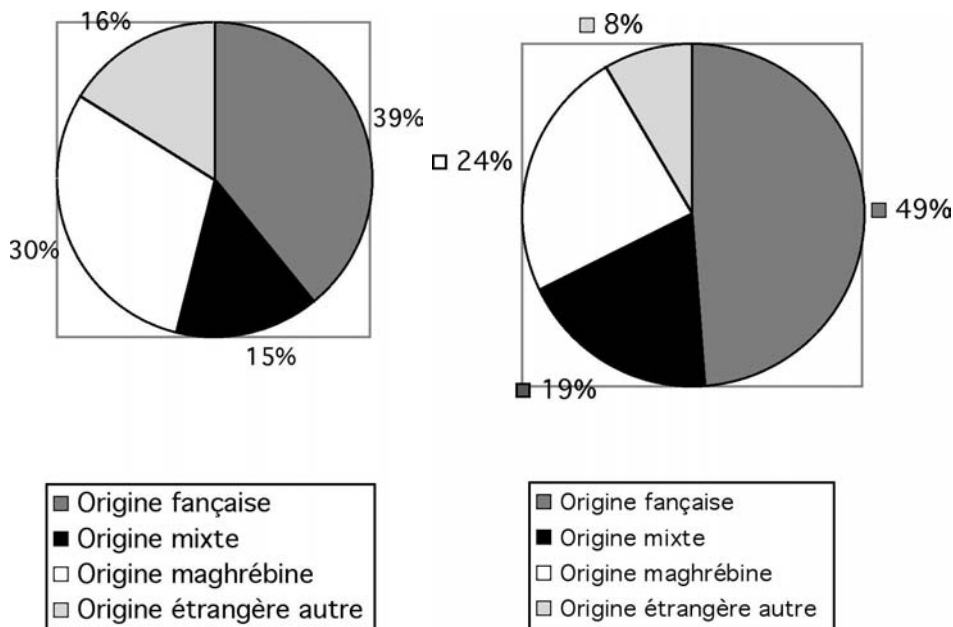
#### *Quelle contribution à la délinquance?*

Si l'on veut décrire la réalité telle que les gens la vivent, il convient de regarder les pourcentages en face. À partir des réponses des jeunes qui ont décrit leur

activité, dans les agglomérations de Grenoble et St-Étienne, on peut calculer le nombre total d'actes commis pour l'ensemble de l'échantillon. C'est ce qu'il faut appeler la contribution à la délinquance. Puis, on peut regarder quelle est la contribution des différentes sous-populations. Autrement dit, on peut estimer la part de la délinquance qui est le fait de tel ou tel segment de la jeunesse. C'est ce que nous voyons sur le graphique n°1: la moitié du total des actes peu graves revient à des adolescents d'origine française (11), 20% à ceux d'origine mixte (12), et enfin 32% à ceux d'origine étrangère (13). Ce dernier chiffre se décompose ainsi: 24% des délits sont avoués par des jeunes d'origine maghrébine(14), et 8% lorsqu'ils sont d'une autre origine étrangère.

Notons tout d'abord qu'il n'y pas deux catégories d'adolescents, ceux dont les parents sont nés en France et ceux nés à l'étranger, mais au moins trois: les adultes vivent couramment en couple «mixte», c'est-à-dire avec un parent né en France et un ailleurs (cela concerne quand même 16% des adolescents).

Ensuite, sur ce graphique nous avons porté la contribution de chaque catégorie (le nombre d'actes peu graves par rapport au total des actes peu graves déclarés), et ce sans tenir compte de son poids dans la population. Pourquoi faire cela dans un premier temps? C'est dans le but de comprendre les réactions de la population des villes. Lorsqu'on entend dire que les jeunes d'un lieu qui commettent les délits sont «maghrébins» ou au contraire ne le sont pas, les habitants qui le disent tiennent pour acquise la population du quartier. Ils disent, dans mon quartier, les choses sont comme cela.



Graphique n°1 La proportion de délits commis suivant l'origine ethnique (a- délits peu graves; b- délits graves).

L'enquête vérifie deux choses: la majorité des délits peu graves sont commis par des adolescents dont un parent ou les deux parents sont nés en France (68%); une forte minorité des actes peu graves sont commis par des personnes dont les deux parents sont nés hors de France (32%).

Pour les actes graves, le portrait est un peu différent. Les adolescents dont un ou deux parents sont nés en France ne commettent plus que 54% de ces délits, mais encore la majorité. Mais, les jeunes dont les deux parents sont nés hors de France pèsent maintenant 46% du total, et les adolescents d'origine maghrébine 30%.

Si l'on se focalise sur les jeunes de milieu modeste (ouvriers et employés), la contribution évolue encore. Les jeunes d'origine maghrébine pèsent alors 38% du total des actes peu graves et 40% des actes graves. Si l'on regarde les adolescents qui vivent en HLM, on trouve que les jeunes d'origine maghrébine pèsent 39% des actes peu graves et même 47% des actes graves. Ceci est logique: les jeunes nés de parents étrangers sont plus fréquemment en bas de l'échelle sociale.

Il faut bien comprendre ces chiffres. Ils informent sur la contribution en nombre d'actes suivant l'origine ethnique. Ils permettent de répondre à la question «quelle proportion du total des actes est commise par les adolescents d'origine française?» ou «quelle proportion du total des actes est commise par les adolescents d'origine maghrébine?». Ils sont nécessaires pour comprendre pourquoi, dans les milieux populaires, dans les banlieues, on met à l'index le comportement des jeunes «Maghrébins»: leurs actes sont fréquents.

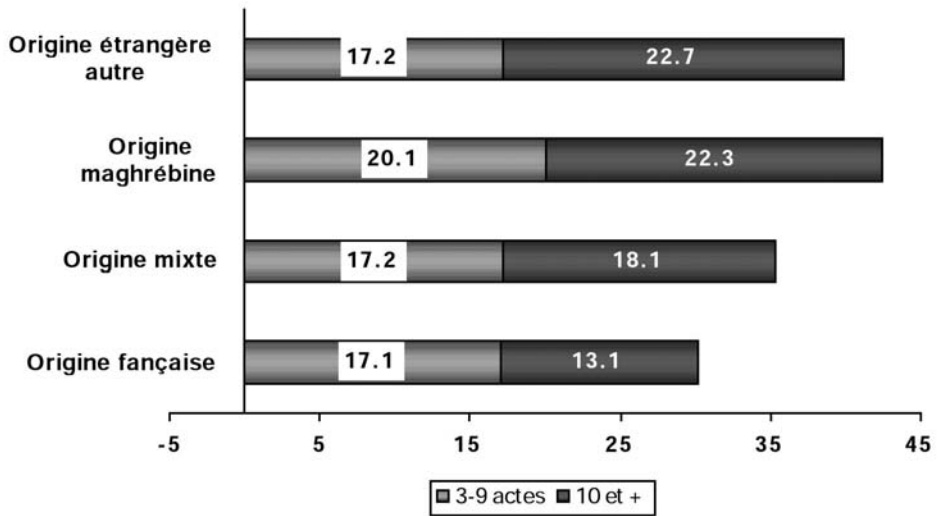
Ces chiffres sont également utiles pour pondérer une affirmation comme «toute la délinquance est le fait des jeunes Maghrébins»: ceci est manifestement erroné. Il faut dire qu'une partie seulement des délits leur est imputable, mais que cette part est non négligeable.

### *Quelle propension à la délinquance?*

Ces données ne suffisent pas. Il est en effet logique que les adolescents d'origine française contribuent fortement à la délinquance totale: ils sont les plus nombreux. Au sein des jeunes dont les parents sont nés à l'étranger, il est logique que ceux d'origine maghrébine pèsent lourd: ils sont les plus représentés. Il convient donc de regarder les propensions à réaliser des délits en tenant compte de ce poids.

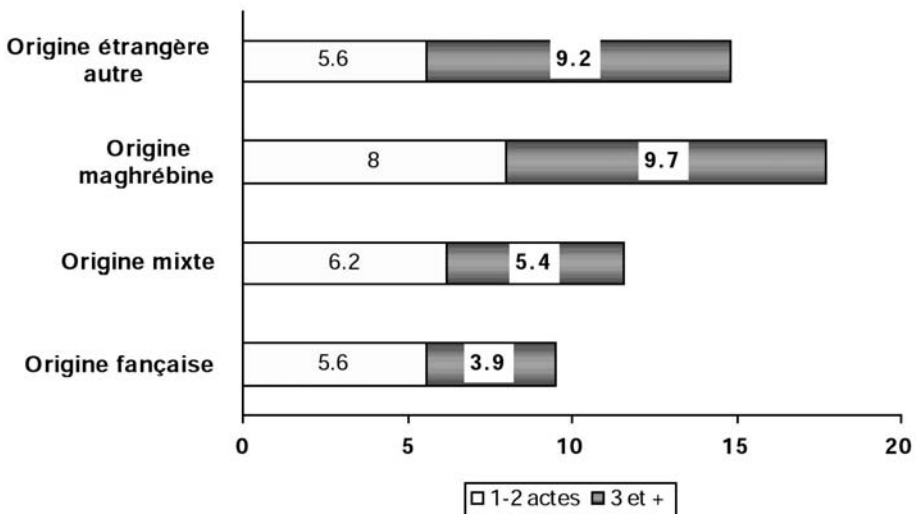
Le graphique n°3 présente le pourcentage de jeunes qui, au sein d'une catégorie donnée, ont réalisé des actes peu graves. Rappelons que ces actes sont les plus fréquents. La plus grande partie des adolescents n'a rien déclaré (47,5%) ou bien un ou deux actes (19%) en deux ans. Nous avons isolé ici ceux qui ont réalisé de 3 à 9 actes, et enfin 10 actes peu graves ou plus. Si l'on regarde la taille des barres sur l'histogramme n°2, on peut additionner les deux pourcentages: cela donne la proportion d'adolescents ayant commis au moins 3 petits délits. On remarque que les jeunes d'origine étrangère sont les plus actifs, ceux d'origine maghrébine ayant, mais à peine, une propension un peu plus élevée à commettre des actes peu graves.





Graphique n°2 Les actes peu graves commis suivant les origines ethniques

Si l'on regarde les actes graves, qui sont bien moins nombreux, les mêmes remarques s'imposent. Le fait d'avoir deux parents nés à l'étranger est associé à une délinquance plus fréquente, et ceci est un peu plus vrai lorsque les adolescents sont nord-africains d'origine. Cela dit, il ne faudrait pas en déduire que tous les jeunes Maghrébins sont auteurs d'actes graves: c'est même le contraire que l'on observe. Environ 18% ont bien déclaré un ou deux actes appartenant à la liste suivante: vol de voiture, cambriolage, racket, incendie ou agression physique ayant fait un blessé. Et 10% seulement ont reconnu avoir



Graphique n°3 Les actes graves suivant les origines ethniques

exécuté 3 de ces actes en deux ans. Il reste 82% qui ne sont pas auteurs de ces délits. Les données collectées par Marie Choquet et Sylvie Ledoux à partir d'un échantillon national d'élèves montraient également le rôle réel, mais modéré de l'origine ethnique dans l'émergence des violences (15).

Nous savons que les inégalités sociales affectent plutôt les actes graves. Or, dans l'échantillon, 87% des parents des jeunes d'origine maghrébine sont ouvriers ou employés, soit plus que les adolescents dont les deux parents sont nés dans un autre pays étranger (71%), ou ceux qui ont des parents mixtes (42%) ou deux parents français (42%) (16). De même, les jeunes Maghrébins vivent dans un habitat HLM pour 50% d'entre eux contre 24% des adolescents qui ont deux parents nés dans un autre pays étranger, 20% issus de couples mixtes et 17% de ceux de couples de deux Français.

Il faut donc en tenir compte. Nous avons retenu les deux groupes pour lesquels il y a suffisamment de réponses pour réaliser une analyse détaillée: les adolescents d'origine maghrébine et française (17). Nous allons comparer les enfants qui appartiennent au même milieu socio-économique, et vivent dans les mêmes types d'habitat. Il s'agira principalement de confronter ceux qui sont issus de milieux ouvriers et employés, puis ceux qui vivent en HLM.

Dans les familles de cadres ou professions intermédiaires (18), les jeunes d'origine maghrébine sont 43% à avoir réalisé 3 délits simples au moins (soit les plus actifs). Les jeunes d'origine française sont 30% à avoir fait de même. Les données montrent par conséquent une suractivité dans le domaine des petits délits (19). Pour les actes graves, les jeunes d'origine maghrébine sont 21% à en reconnaître au moins un, contre 9% de ceux d'origine française. On enregistre une nette différence.

Dans les familles modestes, les adolescents d'origine maghrébine sont nettement plus souvent impliqués: 43% ont réalisé 3 petits délits au moins contre 30% lorsque leur origine est française. Pour les actes graves, les taux sont respectivement de 18% contre 11,5%. L'écart est plus marqué si l'on retient le fait d'avoir réalisé 3 actes graves: 5% des adolescents d'origine française sont concernés contre 10,5% de ceux d'origine maghrébine, soit un écart de 1 à 2.

Si l'on s'intéresse maintenant au type d'habitat dans lequel les jeunes vivent, on trouve des résultats qui surprennent. Il semble que les jeunes Maghrébins vivant en banlieue ont un comportement assez proche des jeunes Français qui partagent cet espace, mais que la différence la plus nette opère en dehors de cet habitat.

Prenons à nouveau les actes peu graves commis par les jeunes habitant en HLM, que ce soit en banlieue ou non. 62% des jeunes d'origine maghrébine ont commis au moins un acte de ce type contre 50% des jeunes d'origine française. Si l'on retient le critère d'avoir commis au moins 3 actes, les pourcentages deviennent respectivement 43 et 35%. Les adolescents d'origine maghrébine sont un peu surreprésentés. Pour les actes graves, le portrait est très comparable. Les jeunes d'origine maghrébine sont 19% à reconnaître avoir réalisé un acte au moins contre 14% de ceux d'origine française.

Si on isole, maintenant, à l'intérieur de l'habitat HLM, ce qu'on appelle les banlieues, c'est-à-dire l'habitat social hors du centre ville, les écarts sont très semblables: 43% des jeunes d'origine maghrébine ont commis 3 actes peu graves au moins contre 39%; et pour avoir commis au moins un acte grave, les taux sont de 17% et de 18%, autant dire similaires.

La différence réside dans la délinquance en dehors des banlieues. Ainsi, alors que les jeunes d'origine française sont un peu moins délinquants lorsqu'ils n'habitent pas en banlieue (27% ont commis plus de 3 petits délits contre 30% en périphérie), ce n'est pas le cas pour les Maghrébins, et c'est même l'inverse (52,5% ont commis plus de 3 petits délits contre 40% en périphérie). Avec les actes graves, il en va de même: les jeunes d'origine française sont un peu moins actifs lorsqu'ils n'habitent pas en banlieue (8% ont commis 1 délit grave ou plus contre 12,5% de ceux qui logent en périphérie), mais ce n'est pas le cas pour les adolescents d'origine maghrébine, et c'est, à nouveau, même l'inverse (20% ont commis 1 délit grave ou plus contre 15% en périphérie) (20).

Si le fait d'être tenu à l'écart du centre ville est probablement une source de ressentiment pour les jeunes d'origine française, il n'apparaît pas qu'il en aille de même avec les jeunes d'origine maghrébine. Il y a plus d'homogénéité dans leur comportement, quel que soit le lieu de résidence. Leur délinquance déborde donc le cadre des banlieues auquel on tend parfois implicitement à la confiner.

#### *Les filles et les garçons*

Les filles sont d'autant plus en retrait par rapport aux garçons que les délits sont agressifs. La prise en compte de l'origine ethnique le confirme. Restons au sein des enfants d'ouvriers et d'employés pour les raisons présentées plus haut. Les garçons d'origine étrangère sont plus souvent impliqués que ceux d'origine française dans des petits délits (74% contre 65%). Il en va de même pour les filles (55,5% contre 45%). Pour les actes graves, il en est également ainsi chez les garçons (28,5% contre 20%), et chez les filles (14% contre 5%).

Ces données qui comparent les filles d'origines française et étrangère permettent de dire que la surdélinquance n'est pas limitée aux garçons, sur lesquels on a l'habitude de se pencher. La supervision des filles est pourtant de même niveau, quelles que soient les origines: 40% le sont «fortement» dans les deux cas. La veille des parents est une bonne explication de la délinquance en général, mais elle ne permet pas de rendre compte de celle des filles d'origine maghrébine par rapport à celles d'origine française de même condition sociale.

### **3 — Grandes familles, supervision des parents et école**

Nous avons montré combien la dimension familiale de l'insertion des enfants était importante pour comprendre leur délinquance. Deux aspects sont cruciaux: la taille de la fratrie et la supervision des parents.

### *Origine maghrébine: la famille nombreuse n'augmente pas les risques*

Une large partie de l'effet de la taille de la famille cache en réalité l'opposition entre les familles d'origine française et d'origine étrangère. Les jeunes d'origine étrangère vivent dans des unités domestiques nettement plus vastes: 78,5% d'entre eux ont au moins trois frères et sœurs contre seulement 17% de ceux d'origine française. Les adolescents d'une autre origine étrangère sont en position intermédiaire avec un taux de 35%.

Voyons l'effet sur les délits commis. Dans les familles de 3 enfants au maximum, on trouve que 53,5% des enfants d'origine française ont déclaré un petit délit contre 60% lorsqu'on atteint 4 enfants au moins. Pour les familles d'origine maghrébine, les chiffres sont respectivement de 69 et 65,7%.

Prenons maintenant les délits graves. Dans les familles de 3 enfants au maximum, on trouve que 10% des enfants d'origine française ont déclaré un acte grave contre 13% lorsqu'on atteint 4 enfants au moins. Pour les familles d'origine maghrébine, les chiffres sont respectivement de 23 et 19,5%.

Autrement dit, si le nombre d'enfants au foyer dépasse 3, il y a une augmentation du risque de délinquance pour les enfants d'origine étrangère. Mais, il n'en va pas de même pour les jeunes d'origine maghrébine. Ce serait même plutôt le contraire: le nombre d'auteurs de délits tend à diminuer lorsqu'il y a au moins 4 enfants. Une fois prise en compte la variable ethnique, le nombre de frères et sœurs perd de son importance pour les adolescents d'origine maghrébine.

### *Supervision des parents: une clé*

La supervision des parents (la veille sur les sorties, les heures de retour à domicile) est moins importante pour les jeunes d'origine étrangère: il n'y a que 33% d'entre eux qui déclarent une supervision forte contre 42% des enfants d'origine française, et la supervision faible est plus souvent pratiquée (respectivement 36% contre 29%). Il n'y a sur ce point par de différence avec les adolescents d'une autre origine étrangère.

Lorsque la supervision est forte, les enfants sont toujours moins auteurs de délits. Ceci est aussi vrai pour les jeunes d'origine française que maghrébine. Pour les premiers, le taux d'auteurs de petits délits passe de 40,5% à 56% et atteint même 73% lorsque la supervision décline de forte à moyenne puis faible. Pour les seconds, les chiffres évoluent parallèlement: 51%, 69,5% et 76,5%. En ce qui concerne les actes graves, pour les adolescents d'origine française on obtient respectivement 4% (faible supervision), 8% (moyenne) et 21,5% (forte), et pour ceux d'origine maghrébine 7,5%, 16,5% et 35%.

*En résumé, non seulement les jeunes d'origine maghrébine ont une propension plus forte à la délinquance à supervision parentale comparable, mais en outre ils sont moins systématiquement l'objet d'une veille prononcée.*

Pour qu'un enfant réussisse à l'école, il est indispensable que son père et sa mère règlent son emploi du temps et qu'il reçoive un soutien familial. S'il est dehors, il ne fait pas ses devoirs et s'il rentre tard, il est nécessairement plus fatigué (ce qui s'accompagne souvent de boissons) et moins capable de suivre

en classe. Yazid Kherfi en témoignait: «jusqu'à la 6<sup>ème</sup> en tous cas (...) nos parents nous tenaient. On rentrait chez nous après l'école, et l'on essayait de ressortir, mais ma mère ou ma grande sœur nous obligeait à rester pour faire nos devoirs. (...) Ma mère ne savait pas lire à cette époque, et c'est donc ma grande sœur qui s'occupait de nos devoirs, elle qui n'a que deux ans de plus que moi» (21). Mais, à partir du collège, l'enfant prend plus d'autonomie, échappe donc plus facilement à la vigilance des parents et des aînés. Cela a un impact sur les résultats scolaires. Et, en retour, sur le taux de délits.

#### *A l'école: une autre clé*

Les jeunes d'origine maghrébine réussissent moins bien à l'école. Ils ne sont que 28% à n'avoir jamais redoublé contre 53% des adolescents d'origine française, et, surtout, ils sont 25% à avoir redoublé deux fois ou plus (contre 12%) (22). Ces collégiens sont dans un établissement appartenant à une Zone d'Éducation prioritaire dans 45,5% des cas contre 15%. On ne sera donc pas étonné qu'ils se sentent plus rarement bons ou très bons élèves (21% le disent, contre 27% des élèves d'origine française). Ils sont plus souvent absents (23), et plus punis, notamment d'exclusion de l'établissement (26% contre 12%), mais sans que la sanction leur apparaisse plus souvent injuste que pour les autres élèves. Le temps passé à travailler le soir est surtout différent pour ceux qui le font très peu ou pas: c'est le cas de 14,5% des jeunes d'origine étrangère contre 8,5% des adolescents d'origine française (24). Or, ces élèves très peu studieux sont particulièrement actifs en matière délinquante.

Parmi les jeunes de milieu modeste qui travaillent peu le soir (25), on compte 73,5% d'auteurs de délits peu graves chez les élèves d'origine française. Ce pourcentage tombe à 58,5, puis à 37% s'ils consacrent de 30 à 60 minutes à leurs devoirs ou même plus d'une heure. Pour les jeunes d'origine maghrébine, le pourcentage passe de 79% à 67% et 53%. Avec les actes graves, on obtient des résultats convergents: 23,5%, 12,5% et 4,5% pour les premiers, et 34%, 22,5% et 10,5% pour les seconds. On note même que, lorsque les élèves travaillent plus d'une heure, la différence entre les adolescents résulte du fait d'avoir commis un de ces actes et non plusieurs types d'actes graves: ce dernier comportement a disparu ou peu s'en faut chez les jeunes d'origine maghrébine (26).

*En résumé, la scolarité moins bonne n'explique pas toute la délinquance, mais plus le travail scolaire est important, plus elle décline. Les auteurs de petits délits tendent à être aussi nombreux chez les élèves d'origine française et maghrébine lorsqu'ils travaillent peu. De plus, pour les actes graves et nombreux, lorsque l'investissement est élevé, il n'y a plus de différence suivant l'origine ethnique.*

## **4 — Les copains et les frères ou sœurs délinquants**

Nous allons retrouver, dans l'entourage des adolescents, d'autres jeunes qui sont des copains et copines ou des frères et des sœurs. En demandant com-

bien d'entre eux ont eu affaire à la police, on s'aperçoit d'une différence non négligeable en fonction de l'origine ethnique (27).

Les jeunes d'origine maghrébine sont ainsi 23,5% à déclarer avoir 3 copains au moins qui ont eu affaire à la police en tant qu'auteur de vols contre 7% des jeunes Français. Le taux des jeunes issus d'autres pays étrangers sont intermédiaires (16,5%). Dans 15% des cas, il y a une personne parmi les frères et sœurs qui a eu affaire à la police pour les jeunes d'origine maghrébine contre 4% de ceux d'origine française et 8% de ceux d'une autre origine étrangère.

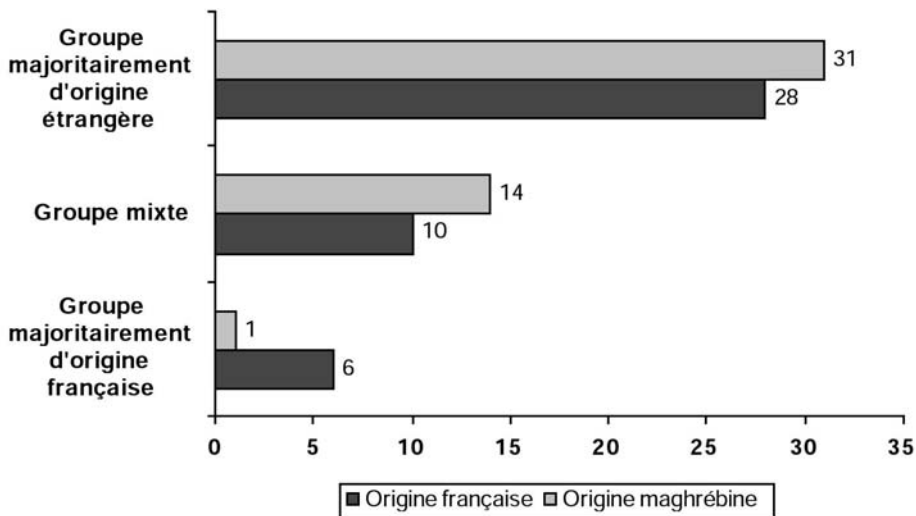
Pour ce qui concerne les dégradations matérielles, 12% des jeunes d'origine maghrébine disent avoir 3 copains ou plus qui ont eu affaire à la police contre 6,5% pour ceux qui ont deux parents français et 10,5% deux parents d'une autre origine étrangère. Dans 7% des cas, il y a une personne parmi les frères et sœurs qui a eu affaire à la police pour les jeunes Maghrébins contre 2% de ceux d'origine française et 3,5% de ceux d'une autre origine étrangère.

La prise en compte des agressions physiques donne des résultats convergents: 11% des jeunes d'origine maghrébine décrivent 3 copains ou plus ayant eu affaire à la police contre 4% de ceux d'origine française et 8,5% des autres enfants nés de 2 parents étrangers. Dans 7% des cas, il y a une personne parmi les frères et sœurs qui a eu affaire à la police pour les jeunes d'origine maghrébine contre 1,5% de ceux d'origine française et 3% des autres origines étrangères.

Ces résultats ne se vérifient pas pour le trafic de cannabis: 10% des jeunes d'origine française ont au moins 3 copains qui ont eu affaire à la police à ce titre contre 11% de ceux originaires du Maghreb et 14,5% des autres enfants de 2 parents étrangers. Dans 4% des cas, il y a une personne parmi les frères et sœurs qui a eu affaire à la police pour les jeunes d'origine maghrébine contre 2% de ceux d'origine française et 3% des autres origines étrangères, soit des différences négligeables.

Nous connaissons la dimension grégaire des adolescents: commettre une infraction n'échappe pas à la règle. Il faut recruter autour de soi, ou être associé à des actes délictueux. La sociabilité délinquante est un moyen de faire perdurer l'activité qui lui correspond. Je crois qu'il faut croiser ces résultats avec ceux qui portent sur le lieu de résidence. La constitution de réseaux de délinquance (plus que de réseaux délinquants pour la majorité) qui traversent la ville explique cette association avec d'autres délinquants. C'est un phénomène bien connu de la criminologie qui parle d'association différentielle, c'est-à-dire de ralliement autour de l'activité délinquante. Il semble ici que ce regroupement ait lieu sur une base à la fois ethnique et délinquante.

Il faut également ajouter un élément qui tient à la composition ethnique des groupes de copains. Les trafics, mesurés par la revente d'objets volés, sont également liés à l'origine ethnique. Prenons les jeunes dont les parents sont ouvriers ou employés, et comparons ceux qui ont deux parents français et deux parents maghrébins: les premiers sont 11% à avoir fait du «business», les seconds 21%, soit près du double (13% l'ont fait une ou deux fois, 8% 3 fois



*Graphique n°4: Pourcentage ayant fait du trafic (revendu des objets volés) suivant la composition d'un groupe de copains et l'origine ethnique du répondant.*

et plus). La composition du groupe de copains a un effet net sur ces comportements. L'enquête montre que, aussi bien pour les enfants de familles françaises que maghrébines, le fait d'être dans une bande majoritairement composée de jeunes d'origine étrangère augmente la propension à réaliser du «business».

Le graphique n°5 montre que la composition du groupe des copains change selon qu'on trafique ou non. Si l'on regarde le pourcentage de jeunes d'origine française qui ont fait du «business», on remarque qu'ils sont 6% lorsque leur groupe est en majorité (ou uniquement) d'origine Française, 10% lorsqu'il est composé «moitié - moitié» de jeunes français et d'origine étrangère, et 28% lorsqu'il est majoritairement (ou uniquement) composé de jeunes d'origine étrangère. Pour les jeunes d'origine maghrébine qui ont fait du «business», les pourcentages sont respectivement de 1, 14 et 31%.

Autrement dit, les jeunes d'origine française font nettement plus de trafic à partir du moment où leurs copains sont très majoritairement d'origine étrangère. Or, c'est la même chose pour les adolescents d'origine maghrébine. Pour les premiers, le fait de «se mélanger» augmente le risque de se lancer dans le trafic. Pour les seconds, c'est l'inverse, le fait de se mélanger diminue le risque de se lancer dans le trafic. Il y a même moins de «business» chez les adolescents d'origine maghrébine (1%) que chez ceux d'origine française (6%) qui sont immergés dans un milieu de copains majoritairement français.

Ces chiffres nous expliquent pourquoi nombre de parents français ne sont pas tentés de favoriser la mixité ethnique des relations de leurs enfants et doivent probablement tenter d'agir en sens inverse: pour eux, la mixité comporte

une part de danger (28). Et, parallèlement, ces mêmes chiffres nous montrent que l'ethnisation des bandes est un facteur de structuration du «business». Ne voir qu'une face du problème incitera, une fois de plus, à des invocations bien pensantes et gratuites, car dénuées de conséquences pratiques.

Je pense que ces résultats nous montrent que nous avons deux problèmes simultanés: les délits et la ségrégation. Ils ne peuvent être abordés utilement que de front. La mixité n'est pas une solution à la délinquance, car la première dépend de la seconde. Le brassage social désiré n'est envisageable que sur la base d'une sécurité personnelle garantie.

#### **4 — L'origine ethnique et les noyaux sur-actifs**

Nous savons qu'il existe de petits noyaux de jeunes, particulièrement actifs: les fameux 5% qui pèsent 50% de la délinquance et plus (cf. Roché, 2001, chapitre 2).

Faut-il voir dans les populations d'origine étrangère une explication de l'existence de ces noyaux sur-actifs? Encore une fois, la réponse n'est ni entièrement positive, ni complètement négative. Si l'on continue à ne retenir comme nous l'avons fait jusqu'à présent, que les jeunes d'origines française et maghrébine (29), on trouve que ces derniers sont 7% à faire partie du noyau des auteurs d'actes peu graves contre 3,5% des premiers. Pour les délits graves, les pourcentages sont respectivement de 9,5% et 4%. Autrement dit, les jeunes d'origine maghrébine sont deux fois plus fréquemment présents dans les noyaux.

Ce n'est pas pour autant qu'ils représentent la majorité des membres qui les constituent: ils pèsent 33% des membres des noyaux qui réalisent des infractions peu graves, et 38% de ceux qui adoptent des comportements graves.

Au cours de la présentation des résultats sur la sur-activité délinquante, nous avons indiqué qu'il y avait deux façons de faire les calculs: soit en partant de la population des jeunes en général, soit de la population des auteurs d'au moins un délit du type considéré. Prenons maintenant cette deuxième option. Elle permet de comparer nos chiffres avec ceux de la justice: leur taux de jeunes d'origine étrangère dans les structures sont bien calculés à partir de délinquants.

Nous avons fait les mêmes calculs pour les noyaux d'auteurs de délits graves, les délinquants sur-actifs pour ce type de comportements. En moyenne, nous trouvons 5% de sur-actifs dans l'échantillon. Mais, en détail, on voit que les jeunes d'origine maghrébine sont sur-représentés: 6,5% font partie des sur-actifs contre 3,5% pour les adolescents d'origine française. Et, pour les délits graves, les taux sont de 9% et 3% (30). L'écart varie de 1 à 2 ou de 1 à 3. Autrement dit, les enfants d'origine maghrébine font plus souvent partie du petit sous-ensemble qui répète les délits.

Les adolescents d'origine maghrébine représentent 36% des auteurs de délits identifiés comme faisant partie des noyaux d'auteurs d'actes peu graves



et 66% des noyaux d'auteurs d'actes graves (31). Ces taux nous rapprochent des chiffres de la protection judiciaire de la jeunesse qui présentent, nous l'avons dit, 43% de jeunes d'origine étrangère. Une fois de plus, la cohérence des renseignements obtenus par des méthodes différentes est frappante.

## 5 — Récapitulation: sur-délinquance et visibilité.

La prise en compte des origines ethniques montre qu'il existe une sur-délinquance chez les jeunes d'origine maghrébine par rapport à ceux d'origine française, et également, mais dans une bien moindre mesure, par rapport aux adolescents ayant une autre origine étrangère. L'écart avec les jeunes d'origine française est plus net pour les actes graves que pour ceux qui sont peu graves. Le fait d'avoir un frère ou une sœur ayant eu maille à partir avec la police est également plus fréquent chez les jeunes d'origine maghrébine. Et, plus les bandes de copains sont composées de ces adolescents, plus le trafic est la norme.

Notre diagnostic rejoint celui de personnalités publiques, et notamment de Malek Boutih, président depuis février 1999 de SOS-Racisme, qui déclarait récemment que: «Les comportements de délinquance touchent de plus en plus les jeunes de ces quartiers et donc issus de l'immigration... Au nom de cette révolte contre les discriminations et le racisme, on justifie des comportements violents. Je suis contre ça. Derrière des discours un peu branchés, compréhensifs, on est en train de pousser toute une jeunesse vers les portes de la prison... Beaucoup de jeunes issus de l'immigration en ont marre d'être assimilés à toute cette violence...» Et encore: «Il y a des gens qui tirent un bénéfice direct de la dégradation des banlieues. Ce sont ceux qui organisent le trafic de drogue et qui pensent créer des zones hors de la société» (32).

Cette délinquance personnelle s'appuie sur un réseau qui mêle copains ou copines et frères ou sœurs. Les jeunes d'origine maghrébine sont loin de tous connaître plusieurs copains ou un membre de leur famille ayant eu affaire à la police, mais, plus souvent que les autres, ils fréquentent des auteurs de dégradations, vols ou agressions. La délinquance d'origine maghrébine ne suffit pas pour rendre compte de l'existence des noyaux sur-actifs, même si elle y contribue substantiellement.

Ceci ne signifie pas qu'on puisse dire que toute la délinquance a pour source une jeunesse d'origine maghrébine. Certes, la contribution des jeunes d'origine maghrébine est importante. Leur nombre moyen de petits délits est parmi les plus élevés (9,2 par tête contre 5 pour ceux d'origine française), tout comme pour les délits graves (1 par tête contre 0,3 pour les Français). Pour autant, à chaque fois, les autres adolescents qui ont une origine étrangère distincte sont proches des adolescents d'origine maghrébine (7,5 actes peu graves, soit un peu en dessous; 1,3 actes graves, soit un peu en dessus). Mais, ces autres jeunes d'origine étrangère sont nettement moins nombreux, et il ne forment pas un groupe ethnique perçu comme homogène.

On comprend donc ce qui se produit: la perception des délits des jeunes dépend à la fois du taux d'activité délinquante (le nombre d'infractions qu'ils commettent) et de la taille du groupe auquel ils sont identifiés (Maghrébins, Asiatiques, Noirs africains, Espagnols, etc...). Il n'est donc pas étonnant que les jeunes d'origine maghrébine qui ont un plus fort taux de propension à la délinquance et qui appartiennent au principal groupe ethnique soient les plus stigmatisés comme auteurs de délits.

## 6 — Les explications

Comment comprendre la sur-délinquance des jeunes d'origine maghrébine? Je ne crois pas qu'il y ait d'explication unique, une fois encore. Et, je veux ajouter que d'autres travaux sont nécessaires sur ce sujet: les quelques résultats présentés ici ne constituent qu'un point de départ.

Il est techniquement difficile d'isoler précisément la part jouée par les différentes facettes de la question sur la base de notre étude. Cela dit, les jeunes d'origine maghrébine cumulent un certain nombre de facteurs associés à la délinquance: une plus faible supervision parentale, une résidence plus fréquente dans le parc HLM hors centre ville (33), un niveau de revenu et de scolarisation faible des parents, un absentéisme scolaire plus élevé. Inversement, ils affichent un pourcentage de parents divorcés, une consommation d'alcool et de cannabis plus limitée (34).

Nous avons vu que, même en prenant en compte le fait que les jeunes d'origine maghrébine sont concentrés au sein des ouvriers et employés, une sur-délinquance persistait. De même, nous savons que, même s'ils résident en dehors des banlieues, ils se déclarent plus actifs. Enfin, si leurs familles sont nettement plus larges, cela ne joue guère: cet effet n'est confirmé que pour les jeunes d'origine française. Ceci incline à se tourner, en outre, vers deux autres types de facteurs: d'un côté la socialisation dans la famille et à l'école, de l'autre les tensions interethniques et les relations avec la police.

*«Que pouvaient-ils comprendre au fonctionnement de l'école, eux qui n'y étaient jamais allés?»*

L'enquête confirme que la délinquance des jeunes est très liée à la supervision familiale, et notamment à la manière dont les parents réussissent à surveiller les sorties des enfants. Or, ceci est le corollaire d'un investissement scolaire. Mais, lorsque les parents sont analphabètes, l'échec scolaire est nettement plus fréquent, les devoirs moins suivis. De plus, lorsque les familles sont coupées de l'école, les collégiens en jouent. Les enfants sentent que les parents sont perdus, qu'ils ne savent pas comment s'y prendre avec l'école.

Et les choses se compliquent pour les parents qui doivent faire usage d'autorité: à partir de 13 ans jusqu'à la fin de l'adolescence, les enfants sont de plus en plus critiques. De nombreux auteurs insistent sur le fait que le statut du père s'est dégradé (35), ayant pour conséquence de dévaloriser ses

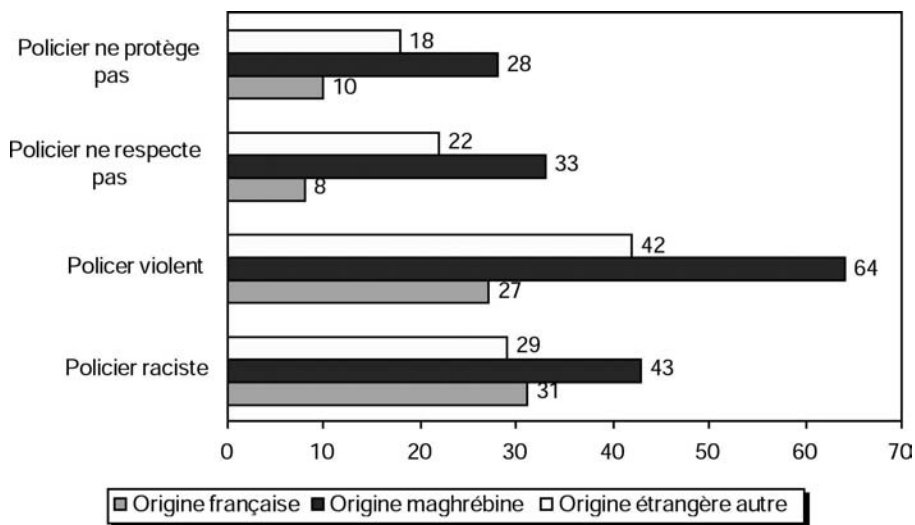
jugements. Cela est aussi bien dû au fait de se trouver au chômage (et donc de ne pouvoir remplir son rôle) que de travailler comme ouvrier ou employé (le reproche adressé au père d'avoir fait un métier avilissant est sous-jacent, sinon directement exprimé; se serrer la ceinture est le signe qu'il est «dépassé»). Il peut même devenir un contre-modèle. On citera aussi l'inadéquation du modèle patriarcal dans la société individualiste, et le décalage culturel entre père et fils. Nous savons par les enquêtes étrangères que l'autoritarisme pur ne paye pas. Lorsqu'on parle de la supervision familiale, cela recouvre une part de contrôle de l'emploi du temps, mais également un travail qui vise à l'intériorisation des règles par le jeune. Cela suppose une capacité à partager l'expérience que l'enfant fait. Les parents font en sorte que leur progéniture fasse siennes les contraintes, sans avoir tout le temps à surveiller. Il est nécessaire d'expliquer: les sanctions ne suffisent pas. Elles sont même désavouées par les autorités lorsque la force physique est utilisée. Enfin, on doit mentionner la faiblesse de la surveillance collective dans les espaces communs en France, et dans tous les pays occidentaux, par opposition à la socialisation dans les pays d'origine et les régions rurales dont les pères sont issus.

#### *L'opposition entre «Français» et «Maghrébins»*

Une partie de la délinquance trouve sa source dans les tensions ethniques. À Dreux, Michèle Tribalat parle d'une «polarisation des comportements agressifs et violents des gamins d'origine maghrébine sur les «Français», (...) d'une lente dégradation et d'une ethnicisation des problèmes» (36). Elle donne l'exemple de caillassage des ouvriers qui viennent réparer une chaudière dans le quartier des Chamards, de menaces, etc... Bref, les racismes anti-français et anti-arabe se répondent. Éric Debarbieux (1999) décrit également la tension ethnique qui s'est construite dans l'éducation nationale.

La même configuration existe par rapport aux policiers. Un climat d'affrontement larvé sous-tend les violences entre policiers français et jeunes Maghrébins. Il faut dire que, au contraire des entreprises de sécurité qui ont massivement recours aux jeunes d'origine maghrébine et d'Afrique noire, il n'en va pas de même dans la sécurité publique. C'est même l'exception. Et le recrutement des emplois jeunes dans la police ou la gendarmerie a eu pour effet d'ouvrir quelque peu ces corps, mais uniquement tout en bas.

Dans l'enquête, on retrouve cette opposition forte entre la police et ces jeunes. Elle participe probablement à alimenter certains comportements délinquants. Nous allons la détailler. Il est probable que les élèves sont influencés par les grands frères du quartier. Ceux-ci, en âge de travailler, mais souvent au chômage, les jeunes ne peuvent s'opposer à la figure du patron, à leur employeur. Ils n'en ont pas. La police prend ainsi une place inédite: elle incarne l'ordre en général. Le point d'affrontement n'est plus économique, mais policier. Encore s'agit-il d'une sorte de confrontation qui ressemble plus à la guerrilla qu'à l'affrontement classique, et qui est teinté de délinquance acquiescente.



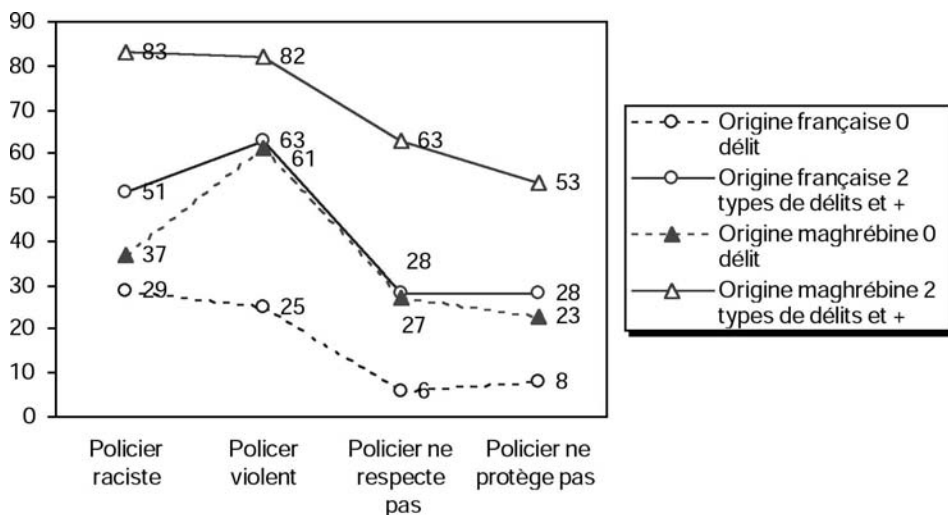
Graphique n°5 Les opinions sur la police suivant l'origine ethnique.

La position économiquement défavorisée des familles maghrébines ne suffit pas à expliquer l'intensité de l'antagonisme. Le graphique n°6 le montre: les adolescents issus de familles dont les deux parents sont d'une autre origine étrangère, quoique de condition socio-économique basse, ne sont pas opposés à la police.

Quatre questions ont été posées aux jeunes à propos de la police: deux ont des formulations positives (protection et respect policiers) et deux autres des formulations négatives (racisme et violence policière). Les résultats montrent que les jeunes d'origine maghrébine ont des jugements beaucoup plus sévères sur la police: pour les questions négatives, leur score est le plus élevé, et pour les questions positives, leur score est le plus faible. Notons que ce n'est pas tant le racisme attribué aux policiers qui les distingue, que les opinions sur la violence et le manque de respect.

Un des corrélats les plus forts des opinions négatives sur la police est le fait d'avoir commis des délits. Plus on a commis de types de délits, plus on développe une vision négative de la police (cf. Roché, 2001, chapitre 9). Nous avons donc contrôlé, pour deux populations, les opinions par la fréquence des types de délits. Sur le graphique suivant, on peut voir les réponses des jeunes d'origines française et maghrébine en fonction du nombre de types de délits commis. Pour la lisibilité, nous avons uniquement conservé les adolescents qui n'ont commis aucun acte, et ceux qui en revendiquent plusieurs types (2 ou plus), ce qui signifie qu'ils ont commis des actes en nombre importants.

Il n'y a pas de doute. On voit que les adolescents d'origine maghrébine (figurés par des traits pleins) sont toujours au-dessus de ceux d'origine française (traits hachurés). Les premiers sont plus hostiles à la police, quand ils ont reconnu des délits et même quand ils ne sont pas auteurs.



Graphique n°6 Les jugements sur la police suivant l'origine nationale et les délits commis.

On constate donc que les deux effets se combinent. Il y a bien une augmentation des opinions négatives avec le nombre de types de délits commis par un adolescent. Ceci est vrai pour les jeunes, quelles que soient leurs origines, et l'accusation de racisme est même plus fréquente au fur et à mesure que l'activité délinquante croît chez les enfants d'origine française. Mais, à nombre égal de types de délits, les jeunes d'origine maghrébine se révèlent systématiquement plus négatifs quant à la police.

#### *Le mythe de la discrimination policière*

Un des arguments souvent avancés est de dire que la police a les yeux tournés vers certains jeunes et ceci génère des incompréhensions. N'y aurait-il pas une «attention spéciale» donnée aux jeunes des cités ou d'origine maghrébine? La lutte contre la police serait alors une juste cause faisant écho à la discrimination que la police cacherait derrière son professionnalisme. En fait, on trouve pour les jeunes d'origine étrangère la même chose que pour les adolescents de familles modestes en général ou chez les jeunes qui logent dans l'habitat social. Le taux de délinquants qui reconnaissent avoir été surpris est toujours plus élevé. On a plus de chances d'être repéré. Les adolescents d'origine maghrébine sont plus souvent surpris en comparaison des jeunes d'origine française: 21% dans un cas et 11% dans l'autre pour les actes peu graves, et 22,5% contre 16 pour les actes graves. Mais, si l'on regarde non plus les pourcentages d'auteurs de délits surpris, mais les taux d'actes surpris, tout change. Pourquoi? Parce que ces taux d'actes tiennent compte de l'intensité de l'activité délinquante. Si l'on rapporte l'attention de la police au nombre d'actes commis d'après les déclarations des jeunes eux-mêmes, on verra que les adolescents d'origine maghrébine ne sont pas plus souvent surpris pour des actes

graves, et sans doute un peu moins (6,5% contre 7,5%), et un plus souvent pour les actes peu graves 3% contre 1,5%). Les différences sont vraiment minimales: 1% en moins d'un côté, 1,5% en plus d'un autre. *On ne voit pas de police à deux vitesses.*

Le sentiment d'injustice et d'hostilité que les jeunes d'origine maghrébine expriment par rapport à la police est éclairé par ces résultats. Il est fort probable qu'ils se sentent victimes parce que la police est un peu plus présente à leur rencontre pour des bagatelles (ou ce qu'ils considèrent comme tel) que vis-à-vis de jeunes d'origine française. Ils peuvent se dire que le fait de commettre des petits délits mérite peut-être une juste sanction, à condition que tous soient également punis. «Ils nous laissent pas faire ce qu'on veut. Ils nous attrapent, ça fait drôle tu vois, tu vas passer au tribunal et tu te dis dans ta tête, si je ne m'étais pas fait attraper, je serais encore là» (Rachid, 16 ans). *Les délits sont tellement rarement surpris que la sanction devient injuste lorsqu'elle se manifeste.* Se faire surprendre est déconsidérant: «c'est la honte de se faire prendre» (37). La notion de délit est secondaire par rapport au fait de se faire prendre: il faut vraiment être un maladroit pour en arriver là. La justice ne consiste pas à ce que celui qui commet un délit se fasse punir, mais à ne pas se voir sanctionner puisque d'autres ne se font pas prendre. Dans le cas contraire, certains peuvent nourrir de la rancœur. Du côté des policiers, cela est une aberration: ils détectent des auteurs de délits qui méritent d'être empêchés. Et, logiquement, plus on commet de délits, plus on risque de se faire prendre. Les jeunes d'origine maghrébine ne semblent pas l'accepter.

Une identité ethnique s'est construite, et en partie en opposition à la police. L'hostilité des jeunes qui n'ont commis aucun délit en témoigne. C'est comme si être Maghrébin devait se traduire par une animosité, comme si l'identité maghrébine chez les jeunes était très réactive (c'est pourquoi François Sicot parle «d'insoumis») et anti-policière. Cette opposition entre policiers et jeunes génère forcément des comportements réciproques de défi, de démonstration de force, de bravade et de crainte. Une spirale qui s'auto-alimente s'est mise en place et risque bien de durer: la tendance à «caillasser les flics» doit logiquement découler des opinions négatives qu'on a envers eux avant même d'avoir jeté le moindre projectile. Et, si l'on est interpellé par la police, on y verra d'autant plus une injustice qu'on trouve les policiers racistes, irrespectueux et violents.

Ces attitudes ont des explications multiples. Il y a le taux de délinquance plus élevé. Mais cela ne règle pas tout. On peut synthétiser d'autres aspects autour de trois lignes d'interprétation. Pour une part, ce qui se passe avec la police illustre une forme générale de refus de l'autorité: celle du père dévalorisé (qu'il travaille ou soit au chômage) ou même de l'enseignant. Pour une autre part, les comportements des policiers eux-mêmes vis-à-vis des jeunes d'origine étrangère alimentent la tension, nous l'avons dit. Mais, il s'agit plus de manière d'être, des contrôles «au faciès», que du fait de surprendre les délinquants d'origine étrangère. En effet, une fois pris en compte le nombre de délits par tête, ils ne se révèlent pas du tout persécutés. Enfin, cette opposition a des

racines politiques: elle renvoie à l'époque coloniale. La lutte pour l'indépendance s'est faite autour d'une identité inséparable de la religion, explique l'anthropologue Abdellah Hammoudi (38). Les relations entre les représentants de l'État, la police, et la population issue des anciennes colonies françaises porte à son paroxysme la question de la reconnaissance d'une collectivité ethnique (au sens socio-historique et non biologique) et de sa considération. Ce sont les jeunes qui savent avoir leur avenir en France qui soulèvent cette question, comme celle de la reconnaissance de l'Islam, et non pas les adultes dont beaucoup étaient venus avec l'idée de retourner au pays. Mais, les jeunes d'origine maghrébine achoppent sur leur capacité limitée à se mobiliser, leur faible capacité à construire collectivement une action. Et, ce ne sont pas les cas rares, qui font d'autant plus la une de la presse qu'ils sont exceptionnels, qui doivent faire illusion. Cela provoque, paradoxalement, chez les jeunes les plus impliqués dans la petite délinquance, une motivation ethnique et une recherche de considération. Les délits ont besoin de motivations et de justifications crédibles pour ceux qui les réalisent. Et cela fonctionne d'autant mieux que la société acquiesce.

### *Une immigration sans délinquance?*

Comment imaginer que l'immigration ne contribue pas à augmenter la délinquance? Nous avons des nations riches qui sont demandeurs de main-d'œuvre et qui ont accueilli des hommes issus des pays pauvres, puis leurs femmes et enfants. Ces personnes nouvelles sur le territoire sont nécessairement situées au bas de la pyramide sociale: elles viennent de la campagne, sont souvent illettrées, vont occuper des emplois non qualifiés et loger dans les quartiers d'habitat social. Lorsqu'on quitte son pays, c'est, en général, qu'on ne peut faire autrement, même si tous ne le font pas. Leurs enfants ne pourront qu'être dépourvus de chances égales de réussir scolairement à un moment où les familles des couches moyennes françaises investissent plus que jamais pour la réussite scolaire des leurs.

Est-il pensable, qu'en une génération ou même deux, la balance de l'égalité des chances voie ses plateaux s'équilibrer? Il est permis d'en douter. D'après l'Insee (2000), aujourd'hui, un quart des ménages dont la personne de référence est ressortissante d'un pays du Maghreb vit en dessous du seuil de pauvreté, contre, en moyenne, 7,3% des ménages vivant en France. Pour les jeunes Maghrébins qui sont sur le marché du travail, la discrimination dont ils font l'objet a été mesurée. Jean-Luc Richard a ainsi montré dans un article de 1997 que les garçons sont particulièrement touchés lorsqu'ils postulent pour des emplois de cadre, donc en haut de l'échelle sociale, et les filles lorsqu'elles recherchent un travail en bas de l'échelle sociale. À l'école, les enfants ont également à surmonter des difficultés considérables liées à la faible scolarisation de leurs parents. Si la frustration économique et scolaire est un des moteurs des délits, et elle l'est, on doit anticiper que l'accueil de populations étrangères, puis la naissance de leurs enfants, contribue à augmenter, à terme, les richesses des pays d'accueil, mais également leur délinquance.

Ceci a toutes les chances d'être d'autant plus vrai qu'il y a un écart culturel important, et notamment en matière de nombre d'enfants au foyer, d'exercice de l'autorité parentale, de stratégie scolaire et de manières de superviser les adolescents. Et, encore plus de chances si, dans l'histoire des peuples concernés, l'un a une revanche à prendre sur l'autre.

---

## Bibliographie

- BERTAIL Jacques (1998) *Incivilité, déviance et processus d'affiliation*, Lyon, Mémoire pour le Diplôme Supérieur du Travail Social, sous la direction de Sebastian Roché.
- CHOQUET Marie et LEDOUX Sylvie (1994) *Adolescents, enquête nationale*, Paris, Les éditions Inserm.
- CHOQUET Marie et LEDOUX Sylvie, HASSLER Christine et PARÉ Catherine (1998) *Adolescents (14-21 ans) de la protection judiciaire de la jeunesse et santé*, Rapport pour la direction de la PJJ et la MILDT.
- DEBARBIEUX Éric et alii (1999) *La violence en milieu scolaire*, Paris, ESF éditeurs, volume 2.
- DURET Pascal (1996) *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, Paris, PUF.
- INSEE (2000) *Revenus et patrimoines des ménages*, Paris, Insee, collection Synthèse n°28, édition 1999.
- JONQUET Thierry (2000) À propos de Jours tranquilles à Belleville, *Hommes et Migrations*, n° 1227: 34-37.
- JUNGER Tas J, TERLOUW J.G, KELIN M (1994) (eds) *Delinquent Behavior Among Young People in the Western World*, Amsterdam, Kugler.
- KÉPEL Gilles (2001) Le déclin de l'islamisme, l'avenir du monde musulman, *Futuribles*, 260: 111-117.
- KHERFI Yazid (2000) *Repris de justesse*, Paris, Syros.
- LEGOAZIOU Véronique (2000) Un parcours délinquant in Kherfi Yazid, *Repris de Justesse*, Paris, Syros: 135-183.
- LEPOUTRE David (2000) Les difficultés de l'interethnicité, *Panoramiques*, n° 44, 1er trimestre:64-68.
- RICHARD Jean-Luc (1998) Rester en France, devenir Français, vote: trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés, *Économie et statistique*, 316-7 (6-7): 151-162.
- ROCHÉ Sebastian (2001) *La délinquance des jeunes, les 13-19 ans racontent leurs délits*, Paris, Le Seuil.
- SHIMAHARA N (1983) Polarized socialization in an urban high school, *Antropology and Education Quarterly*, 14-2:109-130.
- SICOT François (2000) Enfants d'immigrés maghrébins, rapport au quartier et engagement dans la délinquance, *Cahiers de la sécurité intérieure*, 42-4: 87-108.
- SPIRE Alexis (1999) De l'étranger à l'immigré, la magie sociale d'une catégorie statistique, *ARSS* 129: 50-56.
- TRIBALAT Michèle (2000) *Dreux: voyage au cœur du malaise français*, Paris, Syros.
- VAN ZANTEN Agnès (2000) Le quartier ou l'école? Déviance et sociabilité adolescente dans un colège de banlieue, *Déviance et Société*, 24-4: 377-401.
- WEBER Eugen (1983) *La fin des terroirs*, Paris, Fayard.

---

## Notes

- 1 2000: 35-6.
- 2 2000: 67.
- 3 Spire, 1999: 54.



- 4 1999: 56.
- 5 Shumuel Trigano, *Le Monde* du 7 octobre 2000.
- 6 Les démographes ont montré que l'ancienneté d'implantation de la communauté d'origine ainsi que celle de la présence en France d'une personne sont les facteurs d'un séjour prolongé. Parmi les jeunes nés en France, moins d'un sur dix a refusé la nationalité française (Richard, 1998).
- 7 «Jusqu'au début de la décennie 70, aucun signe culturel n'apparaissait dans les espaces urbains: la dimension collective de l'Islam était refoulée dans l'espace intime des demeures, des foyers, des hôtels garnis ou des arrières boutiques. Cette attitude de repli s'expliquait par le fait que, pour la majorité d'entre eux, la société d'accueil n'était pas envisagée comme un lieu d'enracinement, mais comme un lieu de passage» (Cesari, 1997: 79).
- 8 2001: 116.
- 9 JUNGER -TAS, 1994.
- 10 Il s'agit de ceux dont les deux parents sont étrangers dans l'étude de CHOQUET, LEDOUX, HASSLER, PARÉ, 1998: 25.
- 11 Il s'agit, techniquement, des enfants dont les deux parents sont nés en France.
- 12 Il s'agit des enfants dont un parent est né en France, un autre en dehors.
- 13 Il s'agit des enfants dont les deux parents sont nés hors de France. La plus forte contribution est d'abord celle de l'Afrique du Nord (61%), puis celle du sud de l'Europe, Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Turquie (25%), du reste de l'Afrique (3%) l'Europe du Nord (3%), de l'Est (2%) et d'autres pays (5%). Ces chiffres sont calculés sur le lieu de naissance du père.
- 14 Il s'agit des enfants dont les deux parents sont nés en Afrique du Nord.
- 15 2000: 93.
- 16 Il ne faut pas confondre le nombre de ménages étrangers avec cette mesure. Toutes les familles n'ont pas le même nombre d'enfants, et cela introduit une différence de taille.
- 17 Soit 1293 enfants de 2 parents nés en France et 322 nés de 2 parents nés en Afrique du Nord.
- 18 Comparer les enfants des cadres moyens et supérieurs est délicat: 44 adolescents d'origine maghrébine sont dans ce cas contre 743 jeunes d'origine française. Ces chiffres mériteraient donc d'être complétés par d'autres enquêtes, et confirmés.
- 19 L'écart est même plus marqué si l'on inclut ceux qui ont commis 1 ou 2 actes: 76% l'ont fait contre 49%.
- 20 Même si l'on regarde les résidants en maison individuelle, le phénomène demeure: dans ce cas de figure, 37% des Maghrébins ont déclaré plus de 3 petits délits (contre 20% des Français) et 22% un acte grave (contre 8,5% des Français).
- 21 2000: 43-4.
- 22 D'après l'Insee, au plan national, en 1997, 62% des enfants de 15 ans appartenant aux 20% des familles les plus modestes sont en retard en troisième, contre 17% des adolescents appartenant aux 20% des familles les plus aisées. Et cet indicateur n'a pas varié au cours de la décennie (France, Portrait Social, INSEE. Edition 2000/2001).
- 23 Et notamment pour la tranche la plus fréquente, 11 absences et plus: 10% contre 4,5%.
- 24 Même si l'on ne retient que les enfants d'ouvriers et employés, les chiffres restent de 16,5 et 9%. Notons que les élèves qui travaillent plus d'une heure le soir sont aussi nombreux, quelle que soient leurs origines: 38% à 39%, signe qu'une bonne partie des enfants tentent de s'impliquer à l'école. La différence repose entre ceux qui le font «moyennement» et très peu ou pas du tout.
- 25 Moins de trente minutes.
- 26 15% de ceux qui travaillent très peu déclaraient plus d'actes graves, 10,5% de ceux qui travaillent entre 30 et 60 minutes, et 1% pour ceux qui donnent plus d'une heure; ce dernier taux est le même que les jeunes d'origine française.
- 27 Une partie de ce phénomène dépend de la taille des familles: la probabilité augmente avec la taille de la fratrie.
- 28 Comme le remarque Agnès VAN ZANTEN citant les travaux de N. SHIMAHARA (1983), elle

n'est d'ailleurs pas toujours souhaitée par les jeunes d'origine étrangère: nombre d'élèves des minorités l'assimilent à une trahison.

29 Soit quand même 80% de l'échantillon.

30 Par sécurité, les pourcentages ont été recalculés pour les noyaux qui rassemblent les plus actifs. Ceci permet d'augmenter le nombre de jeunes concernés pour stabiliser les résultats. Les taux sont, pour les infractions peu graves, de 14 et 7%, et pour les délits graves de 7 et 19%.

31 À nouveau, nous avons recalculé les taux en partant des 10%, les plus actifs. Ils sont de 36 et 57%.

32 *Le Parisien* du 10 mars 2001.

33 La délinquance des jeunes y est plus marquée pour les agressions physiques et les dégradations par rapport au reste de la ville. Et, ce, même si les jeunes d'origine maghrébine qui résident en banlieue ne sont pas plus délinquants que le reste des adolescents qui y habitent.

34 Les enquêtes de Marie CHOQUET et Sylvie LEDOUX (1994) ou Robert BALLION (2000) confirment ce point pour tous les jeunes du bas de l'échelle sociale. Pour mémoire, l'usage de psychotropes est un facteur associé à la réalisation de délits.

35 Tibalat, 2000; Duret, 1996; LE GOAZIOU, 2000; Sicot, 2000.

36 TRIBALAT, 2000: 70. DEBARBIEUX 1997.

37 BERTAIL, 1998: 71.

38 *Le Monde* du 13 février 2001.

---